

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 18 février, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 10 février, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER,
Monsieur Arnaud MABIRE,
Madame Claudine COUVRAT,
Madame Viviane HUYGHE,
Madame Michèle LE ROUX,
Madame Renée Paule SERVEAUX,
Madame Anne HEURTAUX,
Monsieur Patrick LECLERC,
Monsieur Régis PETIT,
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,
Madame Nicole CAMILLERI,
Monsieur Laurent ROUSSEL
Madame Maryvonne DIVETOT

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Monsieur Sébastien GEORGES

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de membres votants : 13

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 22 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- **DB2015.003 – Recouvrement de créances impayées : Autorisation permanente d’engager des poursuites donnée au comptable.**

VU :

- Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1617-54,
- Le décret 2009-125 du 3 février 2009, relatif à l’autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,
- L’avis favorable de M. le Trésorier Principal Municipal,

CONSIDERANT :

- Que l’autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides donc plus efficaces.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal décide d’octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites au comptable quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites.

-
- **DB2015.004 - Statuts SIVU CAP NORD EST**

Syndicat Intercommunal à Vocation multiple à la carte « Cap Nord Est »

Après avoir donné un avis favorable à la modification des statuts du SIVU Cap Nord Est (délibération DB2015.002 P3-6), les membres du Conseil Municipal acceptent au titre de la Commune de Normanville :

- La prise de la compétence A : Organisation des temps de loisirs, activités extra-scolaires et des accueils de loisirs du mercredi pour les enfants et les jeunes du territoire, inscrite à l’article 2 des statuts du SIVU CAP NORD EST
- La prise de la compétence B : Organisation des temps mutualisés d’activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (décret Peillon) inscrite à l’article 2 des Statuts du SIVU CAP NORD EST

-
- **DB2015.005 - Travaux SIEGE TR2 Rue du Robichon**

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d’entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l’électricité, d’éclairage public et de télécommunications. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l’opération est subordonnée à l’accord de la commune qui s’exprime sous la forme d’une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s’élève à :

- en section d’investissement² : **31 916,67 €**
- en section de fonctionnement : **7 333,33 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s’agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante).

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L’inscription des sommes au Budget de l’exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d’investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

- **DB2015.006 - Convention entre la commune et Orange régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications**

Exposé des motifs

Conformément à une décision de l'assemblée délibérante du SIEGE en date du 23 novembre 2013, la réalisation des travaux d'effacement coordonné des réseaux de télécommunications donneront lieu au passage d'un ou plusieurs fourreaux surnuméraires dédié(s) au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit (Fibre optique). En application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur Orange, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété dudit fourreau ainsi que de l'ensemble de la nappe des réseaux de télécommunications :

- **La première option – dite A** – revient à attribuer à la commune compétente la propriété des installations souterraines de communications électroniques. Dans ce cadre, la convention spécifique signée entre la personne publique et Orange prévoit principalement :
 - le transfert de la propriété de l'ensemble des installations de communications électroniques créées (fourreau supplémentaire y compris) à la personne publique,
 - que c'est la personne publique qui assurera l'entretien, la maintenance de ces installations (y compris notamment la réponse aux DT-DICT),
 - qu'Orange versera un loyer (0.50 €/ml en 2013) à la personne publique en contrepartie de l'usage de ces réseaux.
- **La seconde option – dite B** – revient quant à elle à attribuer à l'opérateur Orange la propriété de ces installations, la convention correspondante prévoyant quant à elle principalement :
 - qu'Orange réservera l'usage du fourreau surnuméraire posé à l'occasion des travaux à l'usage du développement du réseau Très Haut Débit-fibre optique,
 - qu'Orange conservera la propriété et assurera l'entretien du fourreau et des installations créées,
 - que la personne publique disposera d'un droit d'usage du fourreau ainsi créé en cas de déploiement de la fibre optique,
 - qu'Orange s'engagera à mettre à disposition ledit fourreau à tout opérateur qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement,
 - que la personne publique s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance que lorsque la fibre optique sera implantée (0,15 €/ml en 2013).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal, de choisir l'option B.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de type B avec Orange en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

-
- **DB2015.007 - Entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la commune – Convention Grand Evreux Agglomération**

Depuis la délibération du conseil communautaire en date du 10 octobre 2013, les interventions du Grand Evreux Agglomération sont facturables pour l'entretien des ouvrages de défense incendie.

Un projet de convention a été approuvé par les membres du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2014.

Ainsi, les communes désireuses de faire appel aux prestations de la régie travaux du service eau potable, reçoivent, préalablement aux travaux, un devis équivalent aux montants cumulés des pièces de rechange nécessaire, de la main d'œuvre et du déplacement des engins le cas échéant.

Ce projet de convention annuel de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie est ainsi présenté aux membres du Conseil municipal, afin de contractualiser le mode d'intervention de la régie eau potable à une échelle annuelle plutôt qu'au coup par coup.

- **APPROUVENT** la présente convention
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention à venir pour l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la commune.

COMPTE-RENDU

- PST Cap Nord Est AG le 29 janvier 2015 – Ordre du jour : rapport d'activités et moral 2014 projet 2015,
- GEA - Commission 6 voirie le 28 janvier 2015.
 - Monsieur VIVIER précise qu'il n'y a pas de travaux d'investissement voirie prévus sur la commune en 2015 dans l'attente de l'extension du réseau d'assainissement
 - PAVE – (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics). A l'occasion de l'Elaboration du PAVE, la commune de Normanville a pris une délibération pour adhérer au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de service pour le Grand Evreux d'Agglomération. (DB2013.002 & DB2013.003). Coût budgétisé en 2013 : 2 100 €uros
La consultation a désigné le bureau d'étude URL VALOIR comme prestataire.
La commune devra donner un ordre de service au prestataire.
Madame COUVROT et Monsieur COLLAS seront les référents.
- GEA –Commission 3 - Equilibre Territorial Social Habitat le 29 janvier 2015, Révision du SCOT et PLH (programme Local de l'Habitat) - Monsieur MABIRE précise aux élus que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document qui chapeaute le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il s'agit d'un document de planification général du territoire qui doit traiter l'ensemble des aspects d'aménagement. Messieurs VIVIER et MABIRE assisteront aux prochaines réunions,
- GEA - Conseil communautaire du 21 janvier 2015,
- GEA – Commission 1 Délégation Développement Attractivité du Territoire du 27 janvier 2015,
- GEA Commission 7 Finances 30 janvier 2015,
- GEA – Commission 2 Aménagement territoire le 3 février 2015,
- GEA – Commission 7 Finances PV 30 janvier 2015.

COURRIER DU MAIRE

- GEA - Courrier Service des déchets – Monsieur le Maire s'interroge sur le devenir de la déchetterie de Caër, notamment sur les restrictions de dépôt,
- GEA - Courrier pour dépôts sauvages de déchets,
- SETOM - Motion du 18 décembre 2014,
- Nicole DURANTON propose de rencontrer Monsieur le Maire afin d'échanger sur les projets et problématiques éventuels,
- GEA - Proposition mutualisation standard téléphonique – pas de suite à donner,
- Ministère éducation et Jeunesse et sports - Rythmes scolaires,
- Monsieur VALLOIS - Commerce ambulancier – Avis favorable du Conseil Municipal. Il est demandé à Monsieur VALLOIS d'apporter en Mairie ses autorisations de commerce ambulancier,

- Impasse des Vignes – L'agence routière a mis en place une limitation de vitesse à 50 km/h sur la RD316 & une remise en état du chemin sera faite par les agents communaux (Gravillon et compactage),

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- SIEGE Abandon de tarifs réglementés de ventes pour les consommateurs d'électricité,
- Informations sur la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations)
- Conseil Général - Mesure et vitesse trafic routier,
- GEA - Aides habitat privé
- Ecole - PV Conseil d'Ecole du 15 novembre 2014
- Ladislas PONIATOWKI - Projet de loi NOTRe, (Nouvelle organisation territoriale de la République)
- GEA - Réunion d'information Travaux extension Réseau assainissement le 19 février 2015 à la salle des fêtes de Normanville
- Commission communale animation

Monsieur LECLERC - Président de la Commission, informe les élus des décisions prises lors de la réunion du 5 février 2015.

- *Samedi 14 mars 2015*
Concert KHARMA (Groupe de rock progressif) à la salle des fêtes de Normanville,
- *Samedi 4 avril 2015*
Chasse aux œufs de Pâques sur l'Arborétum pour les enfants de la commune. Demande de participation du centre de loisirs « Les pitous de la vallée » et de l'école,
- *Samedi 18 avril 2015*
Concert Orchestral Musique Plaisir dans l'Eglise,
- *Samedi 20 juin 2015*
Fête de l'Été sur l'Arborétum. L'animation reste à définir,
- *Dimanche 11 octobre 2015*
Repas annuel des anciens (à partir de 65 ans)
- *Dimanche 8 novembre 2015*
Proposition d'organiser soirée dansante.